Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Bulletin mensuel de l'observatoire départemental de la sécurité routière des Côtes-d'Armor (ODSR 22)

Chiffres du mois : Janvier 2018

	2015	2016	2017	2018	Ecart N-1
Accidents corporels	32	33	24	33	9
Tués	2	1	1	3	2
Blessés hospitalisés	18	18	18	16	-2
Blessés légers	20	22	15	24	9

Usagers tués	2015	2016	2017	2018	Ecart N-1
piéton	1		1		
vélo					
scooter					
moto					
voiture	1	1		3	3
PL / bus					

Age des tués	2015	2016	2017	2018	Ecart N-1
Enfants 0-14 ans					
Jeunes 14-29 ans					
Adultes 30-44 ans		1	1		
Adultes 45-64 ans				1	1
Seniors 65 ans et +	2			2	2
TOTAL	**2**	**1**	**1**	**3**	

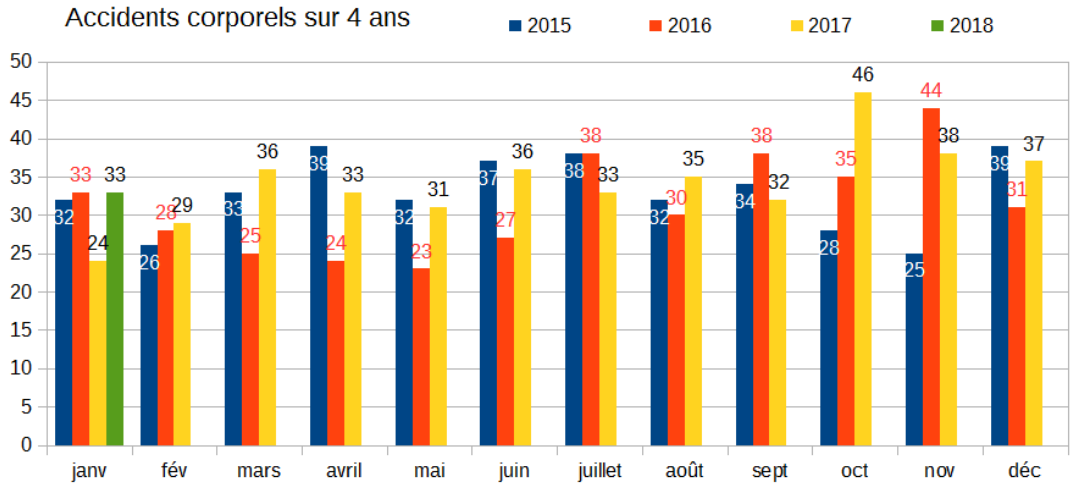

Comprendre pour agir : comment passer son permis ?

Le tableau ci-dessous résume les différentes étapes à suivre en tant que candidat libre autonome ou en passant par une auto-école (ou moto-école) agréée.

Etapes	*CANDIDAT LIBRE*	*AUTO / MOTO-ECOLE agréée par l'Etat*
Inscription	Demander un Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH) sur le site l'agence nationale des titres sécurités (ANTS) https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/	Prise en charge possible des démarches d'inscription par l'établissement de conduite
Modalités de formation	Louer un véhicule d'apprentissage spécifique dans une agence spécialisée Contracter une assurance spécifique Circuler, dans un premier temps, uniquement sur le réseau routier, puis, une fois les connaissances suffisantes acquises, sur le réseau autoroutier national. Vous devez vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir s'il n'existe pas de zones interdites à l'apprentissage de la conduite	Mise à disposition du véhicule école assuré et de l'***enseignant de la conduite diplômé d'Etat*** pour les leçons. Cours de code dispensés par un enseignant.
Obligations à respecter	Etre en possession de l'attestation d'inscription au permis de conduire et du livret de formation *Accompagnateur* : Titulaire du permis B depuis au moins 5ans et en continu **AUCUNE contrepartie Financière**	Evaluation de départ pour estimer la durée de formation Signature d'un contrat précisant le programme, les tarifs, les conditions de résiliation, … Respect du programme de formation (REMC)
Examen théorique « du code »	S'inscrire chez un opérateur privé agréé sur internet *(SGS, La Poste, …) au prix fixe de 30€*	Inscription gérée par l'auto-école ou renseignement du candidat sur les démarches à suivre.
Examen pratique « de conduite »	Contacter le Bureau Education Routière de la DDTM 22 pour obtenir une date d'examen : ddtm-permis@cotes-darmor.gouv.fr	Planification de la date de passage par l'auto/moto-école selon la répartition établie par le Bureau Education Routière de la DDTM 22.
Le jour de l'examen	Fournir le véhicule conforme à l'examen et l'attestation d'assurance spécifique. L'accompagnateur doit présenter l'original de son permis et la charte de l'accompagnateur signée.	Accompagnement d'un enseignant et mise à disposition du véhicule école, double commande pour les VL, avec une voiture pilote et un guidage par casque pour les motos.
Où obtenir le résultat	48H après l'examen sur le site www.securite-routiere.gouv.fr	48h après l'examen auprès de son auto / moto-école ou sur le site www.securite-routiere.gouv.fr
Demande de fabrication du titre sécurisé	https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/	Accompagnement dans les démarches ou renseignements sur la procédure à suivre
En savoir plus	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24044

Pour plus d'informations, consultez la rubrique des démarches administrative sur notre site www.cotes-darmor.gouv.fr, rubrique Démarches administratives, dossier Permis de conduire.

Campagne nationale

Conduire sans permis est un délit, qui peut avoir des conséquences pénales et financières très lourdes.

Risques judiciaires : La peine encourue pour le défaut de permis est d'un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende. Le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière immédiatement, il peut être confisqué si le conducteur en est propriétaire.
Dans le cas d'un conducteur ayant déjà commis un délit relatif au code de la route (ex :conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants), les sanctions prononcées sont plus lourdes, jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende.

Risques financiers : Le conducteur sans permis responsable d'un accident aura à sa charge tous les frais corporels, matériels et judiciaires. Son assurance pourra résilier son contrat et se retourner ensuite contre lui afin qu'il rembourse la totalité des sommes engagées pour l'indemnisation des personnes blessées au cours de l'accident. Cette dette est transmissible aux proches.

Risques professionnels : Le conducteur sans permis, qui aurait fait une fausse déclaration à son employeur peut être licencié. L'inscription au casier judiciaire le privera d'un accès à certains métiers (armée, police, gendarmerie, fonction publique, banque, etc.) et le discréditera auprès des employeurs.

Actions locales : Appel à projets PDASR 2018

Le jeudi 8 février, le Préfet des Côtes-d'Armor a co-signé le **Document général d'orientations (DGO) 2018-2022**, en présence des Procureurs de la République et des représentants de la Police nationale, Gendarmerie nationale, Conseil départemental, Association des Maires de France (AMF), Direction interdépartementale des routes de l'ouest (DIRO) et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Les **huit enjeux prioritaires** sont les produits psychoactifs, la vitesse, les distracteurs, les 2RM, le partage de la voirie, les jeunes, le risque routier professionnel et les seniors.

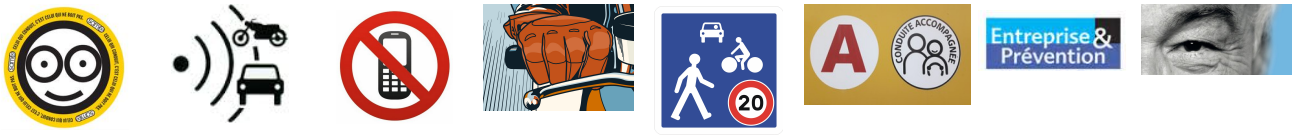

Il a également lancé l'appel à projets du **Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)**, pour la déclinaison des enjeux du DGO. Le PDASR est en ligne sur notre site www.cotes-darmor.gouv.fr, rubrique Sécurité routière et a été adressé aux associations déjà partenaires. **Les dossiers sont à envoyer avant le 9 mars.**

Actions locales : Planning prévisionnel

En gris, les actions déjà réalisées.

DATE	Durée	LIEU	CIBLE	ENJEUX	parcours lunettes	Testo-choc	simul VL	simul 2RM	Nbre de pers
Jeu 11 janv	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Jeu 18 janv	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Merc 31 janv	1	TGI Guingamp	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Jeu 08 fev	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Lun 12 fev	1	Lycée La Closerie St Quay Portrieux -Terminales	jeunes	partage de la route					100
Ven 16 fev	1	LADAPT LANNION	jeunes	partage de la route	1			1	15
Lun 19 fev	0,5	LADAPT St BRIEUC	jeunes	partage de la route	1			1	15
Mer 21 fev	1	Cdt Agricole	adultes	formation simulateur					10
Jeu 22 fev	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Ven 23 fev	1	Entreprise COLAS TP Guingamp	adultes	Risque routier professionnel					180
Merc 28 fev	0,5	PLEDRAN	seniors	partage de la route					25
Ven 2 mars	1	GUINGAMP Protection judiciaire Jeunesse	jeunes	partage de la route			1	1	15
Jeu 15 mars	1	SAINT BRIEUC Lycée Jean Moulin – 2è	jeunes	partage de la route				1	100
Mar 20 au Jeu 22 mars	2,5	SAINT BRIEUC Lycée Rabelais	jeunes	Vitesse – violence de choc		1			240
Jeu 22 mars	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Jeu 22 mars	1	TREGUIER Collège Renan – 4è	jeunes	partage de la route					150
Ven 23 mars	1	PLERIN GROUPAMA	adultes	Risque routier professionnel		1			
Mar 27 mars	1	TGI Guingamp	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Mer 28 jeu 29 mars	2	LANGUEUX Police Municipale	tout public	partage de la route	1		1	1	
Ven 6 au Dim 8 avril	3	SAINT BRIEUC Salon de la moto	tout public	partage de la route				1	
Lun 9 avril	1	TGI Guingamp	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Mar 10 avril	1	ROSTRENEN Collège	jeunes	risques routiers conséquences	1			1	60
Jeu 12 avril	1	GUINGAMP Protection judiciaire Jeunesse animateurs	adultes	risques routiers conséquences					15
Mar 17 ou 24 avril		St BRIEUC Protection judiciaire Jeunesse animateurs	adultes	risques routiers conséquences					15
Jeu 19 avril	1	SAINT BRIEUC Lycée Renan – 2è	jeunes	partage de la route					100
Jeu 19 avril	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Sam 21 avril	1	SAINT BRIEUC Harmonie mutuelle	tout public	Alcool – stupéfiants	0			0	
Jeu 26 avril	1	St BRIEUC Protection judiciaire Jeunesse animateurs	adultes	risques routiers conséquences					
Dim 29 avril	1,5	PLANCOET Tour de Bretagne cycliste	tout public	partage de la route					
Mar 1er mai	1	DINAN Tour de Bretagne (arrivée finale)	tout public	partage de la route					
Jeu 17 mai	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Jeu 24 mai	0,5	TGI St Brieuc	adultes	Alcool – stupéfiants					60
Ven 25 Dim 27 mai	3	SAINT BRIEUC Terralies	tout public	partage de la route					
Mar 29 mai	1	TGI Guingamp	adultes	Alcool – stupéfiants					60